



Communauté française de Belgique

Bilan conjoint 2008 **du Service de la langue française et du Conseil de la langue** **française et de la politique linguistique**

Orthographe

Terminologie

Multilinguisme

Immigration

Féminisation

Ingénierie linguistique

« La langue française en fête »

Assistance linguistique

Publications

Dépliant

« 7 règles pour nous simplifier l'orthographe »

Collection « Français et Société »

Spécificité sociolinguistique –travail d'objectivation sur lequel s'adosse la politique linguistique

2007 :

Marie-Louise Moreau et alii, « Les accents dans la francophonie, une enquête internationale »

Marie-Pierre Mayar et alii, « Les mots de la bouche, recherche socioterminologique sur la néologie agroalimentaire »

2008 :

Marco Martiniello et Lissia Jeurissen, « Les besoins sociolinguistiques des adultes issus de l'immigration »

Philippe Hambye, Sylvia Lucchini , « Francophones et plurilingues, le rapport à la langue française et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration »

2009 :

Laurence Mettewie, Luk Van Mensel, « Le bilinguisme coûte (que coûte), Les pratiques linguistiques dans les entreprises bruxelloises »

Collection « Guide »

Mars 2008: Guide des gentilés, le nom des habitants en Communauté française de Belgique.

Auteur : Jean Germain, Dialectologue (UCL), spécialiste de la toponymie

Mars 2009 : Citoyen, vos droits linguistiques !

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Avis sur les rectifications orthographiques

adopté en séance plénière du 9 avril 2008

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique,
considérant

- que les irrégularités de la norme orthographique grèvent lourdement l'apprentissage de l'écrit, en rendent insatisfaisants les résultats et contribuent à donner du français une image de langue – maternelle mais aussi étrangère – inutilement difficile ;
- que les « Rectifications de l'orthographe » publiées au *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990 suppriment judicieusement certaines de ces irrégularités et constituent un premier pas précieux dans la voie d'une mise à jour de l'orthographe française, en retard sur celle des langues voisines ;
- que ces rectifications ont reçu l'aval,
 - en Communauté française de Belgique, du Conseil de la langue française et des ministres L. Onkelinx et W. Ancion, en charge respectivement de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur ;
 - en France, du Conseil supérieur de la langue française, de l'Académie française et du Premier Ministre M. Rocard au nom du gouvernement ;
 - au Québec, du Conseil de la langue française et de l'Office québécois de la langue française ;
 - en Suisse romande, de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique ;
- qu'elles ont, depuis lors, progressé dans l'usage (utilisation dans diverses publications, prise en compte par la plupart des dictionnaires usuels, intégration dans plusieurs correcteurs orthographiques de large diffusion) ;
- que l'usage a cependant beaucoup moins de prise sur l'orthographe que sur le lexique ou la syntaxe, et qu'il ne pourra donc, seul, faire aboutir une évolution progressive ;
- qu'en conséquence, la situation reste ambiguë pour le grand public, ce qui affaiblit l'idée même de réforme, et s'avère particulièrement inconfortable à l'école, où les graphies rectifiées ne peuvent plus être sanctionnées, mais où rien n'impose qu'elles soient enseignées de

préférence aux anciennes, ce qui ne peut qu'augmenter la confusion et l'insécurité chez les maitres comme chez les élèves ;

- qu'à la dernière réunion internationale des organismes de gestion linguistique (Paris, décembre 2007), les différentes délégations se sont engagées à intervenir auprès de leurs ministres de l'Éducation respectifs en vue d'œuvrer à une clarification de la situation dans l'enseignement,

recommande aux ministres compétents dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de la formation de prendre toutes les mesures susceptibles de dissiper le malaise actuel et de faire progresser de façon décisive l'idée de la réforme. En particulier, il faudrait

- redonner aux rectifications de 1990 – et, pour l'enseignement, aux circulaires ministérielles de 1998 – toute la publicité nécessaire pour qu'aucune des nouvelles graphies préconisées ne puisse jamais faire l'objet d'une sanction, à l'école ou ailleurs (par exemple dans les concours de recrutement) ;
- diffuser auprès de tous les enseignants une brochure qui leur rappelle les rectifications de 1990, en soulignant celles qui constituent des règles générales et apparaissent comme les plus consensuelles ;
- inciter les professeurs de français de tous niveaux à enseigner prioritairement, voire exclusivement, ces graphies rénovées ;
- veiller à ce que leur formation, tant continue qu'initiale, prépare adéquatement les maitres à cette adaptation de leur enseignement ;
- faire de l'usage des graphies rectifiées l'un des critères d'agrément des manuels par la Commission de pilotage de l'enseignement ;
- en généraliser l'usage dans les textes administratifs

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Avis sur la politique terminologique

Préambule

La **terminologie** est une discipline qui vise, au moyen de méthodes et de techniques particulières, à établir un ensemble de termes propres à un domaine spécialisé. (Exemples : terminologie de l’audiovisuel, de la santé, de l’économie, des transports, de l’informatique, des énergies renouvelables, de l’enseignement, de l’aide à la jeunesse.

Dans le cadre d’une politique linguistique, la terminologie est un outil permettant d’améliorer et de promouvoir l’utilisation d’une langue. Son objectif est de mettre à la disposition du grand public un corpus de termes et de définitions qui expriment les réalités et les notions du monde contemporain de manière claire et précise.

Avis

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique

considérant

— que, pendant une décennie (1998-2008), l’activité terminologique de la Commission de terminologie du Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique a consisté essentiellement à construire et à gérer une banque de données terminologique trouvant l’essentiel de sa matière dans les termes français publiés au *Journal officiel de la République française*. Au cours de 35 réunions, ces termes furent revus, adoptés ou adaptés, en même temps que les fiches lexicales produites par les commissions ministérielles françaises de terminologie et de néologie (économie et finances, agriculture, transports et tourisme, informatique, ingénierie nucléaire, audiovisuel et communication, etc.). Ce travail alimente la *Banque terminologique* de la Communauté française (www.banqueterminologique.be), qui, en février 2007, comptait 3 560 termes, avec trois particularités par rapport à la banque bilingue (français-anglais) *France Terme* : la présentation en vedette de quelques anglicismes (*nursing* par exemple), la présence de quelques belgicismes (*façadisme*) et, surtout, la mise à disposition des termes en quatre langues (français-anglais-néerlandais-allemand) ;

— que le taux de divergence entre la *Banque terminologique* de la Communauté française et la banque *France Terme* est très faible dans certains domaines comme l’économie et les finances, ce qui conduit à remettre en question le rapport coût-efficacité du dispositif actuel ;

— qu'il existe des besoins terminologiques et néologiques propres aux citoyens de la Communauté française de Belgique et propres à certaines de ses administrations ;

— qu'il existe des données terminologiques et des lexiques dispersés qu'il conviendrait d'harmoniser dans un souci de cohérence et d'économie ;

Propose à la Ministre de la culture de donner une orientation nouvelle au contenu et à la forme de la *Banque terminologique* et de l'alimenter différemment,

— en collaborant avec les services de la Communauté française afin de se centrer sur ses domaines de compétence (enseignement, culture, sport, petite enfance, adoption, éducation à la santé, etc.) et sur d'autres domaines qui seraient jugés importants, par exemple en raison de l'actualité ;

— tout en travaillant en partenariat, selon les terminologies, avec les Régions et l'État fédéral. La mise au point de cette synergie, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, apparaît au Conseil comme une priorité politique urgente.

Cette réorientation implique de créer progressivement (selon un programme étalé sur cinq ans) un outil de gestion terminologique au sein du Service de la langue française. Cet outil de gestion terminologique devra :

— intégrer la base existante de 3 560 termes, qui elle-même continuera à s'enrichir des termes nouveaux publiés dans le *Journal officiel de la République française*, termes pour lesquels seront proposés les équivalents néerlandais et allemands ;

— adopter un format compatible avec les standards internationaux, en vue de lui assurer une large diffusion et de faciliter l'accessibilité au grand public ;

— permettre la création et la diffusion de lexiques et être source d'économies dans les administrations partenaires (le développement et la maintenance de bases de données en différents lieux ainsi que la publication de lexiques, en partie répétitifs parfois, avec des outils multiples, coutent cher à ces administrations) ;

— assurer une valeur symbolique, pour la Communauté française de Belgique, sachant que la France (*France Terme*), le Canada (*Terminum*), le Québec (*Grand dictionnaire terminologique*) et la Confédération helvétique (*Termdat*) disposent de tels outils et les tiennent à jour en vue de clarifier leur communication interne et externe ;

— et, enfin, permettre d'améliorer la communication entre les administrations et aussi entre le service public et les citoyens.